

Présence amérindienne

Adrien Pouliot

Volume 5, Number 1, Spring 1989

L'île d'Orléans : un écrin à découvrir

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7455ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pouliot, A. (1989). Présence amérindienne. *Cap-aux-Diamants*, 5(1), 31–34.

PRÉSENCE AMÉRINDIENNE

par Adrien Pouliot*

Au cours des premières décennies de la Nouvelle-France, les Amérindiens comme les Français pêchent et chassent à l'île d'Orléans. En octobre 1648, François de Chavigny de Berchereau, détenteur de plusieurs concessions à Québec et en dehors de la ville, obtient la permission de s'établir avec sa famille à la pointe ouest de l'île, sur une terre de 40 arpents de front, le long du fleuve, et qui s'étend sur toute la largeur de l'île. Les autorités lui concèdent officiellement cette terre en fief et seigneurie le 29 mars 1649. Chavigny de Berchereau n'en jouit pas longtemps: malade, il décide en 1651 de traverser en France pour se faire soigner, et périt en mer. La veuve de François de Chavigny, Éléonore de Grandmaison, âgée de 31 ans seulement au décès de ce second mari et première femme à tenir feu et lieu sur l'île, avec ses cinq filles et son fils, entre dès lors dans l'histoire des Amérindiens de l'île d'Orléans. Le *Journal des Jésuites* rapporte le 19 mars 1651: «*Contract passé avec Mademoiselle de Grandmaison pour ses terres en faveur des Hurons, qui doivent habiter dans l'isle d'Orléans*».

Arrivée des Hurons

Pratiquement exterminés par l'offensive iroquoise de 1648 et 1649, les Hurons chrétiens, réfugiés d'abord sur l'île Saint-Joseph (aujourd'hui l'île-aux-Chrétiens) persuadent leurs missionnaires, au printemps de 1650, de les emmener à Québec et de les mettre sous la protection du gouverneur français. Le vendredi 10 juin, 70 canots d'écorce, chargés de tous les bagages, tant des Français que des Hurons, et d'au moins 360 passagers se dirigent vers Québec. Ils y abordent le 28 juillet. Hospitalières, Ursulines, Jésuites et quelques familles québécoises en hébergent près de la moitié. Environ 200 autres se débrouillent jusqu'en mars 1651, où toute la colonie huronne s'établit sur les terres d'Éléonore de Grandmaison. Le 25, le père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, missionnaire des Hurons depuis 1639, les rejoint en compagnie du «donné» Eustache Lambert et d'un autre domestique, Pierre Hébert dit La Pierre. Le 18 avril suivant le *Journal des Jésuites* rapporte que: «*la distribution fut faite des terres désertées [défrichées] de Mademoiselle de Grandmaison en portions de 20, 30 ou 40 perches. Mais tout le monde fut content, et on commença dès lors à semer*». Dès 1650, le père Paul Ragueneau, qui avait organisé la descente à Québec d'un premier groupe de 300 Hurons, savait que 300 autres Amérindiens, conduits par



Homme et femme de la tribu des Hurons tels que représentés dans l'ouvrage de Joseph-François Lafitau, s.j., Moeurs des Sauvages Américains, publié à Paris en 1724.

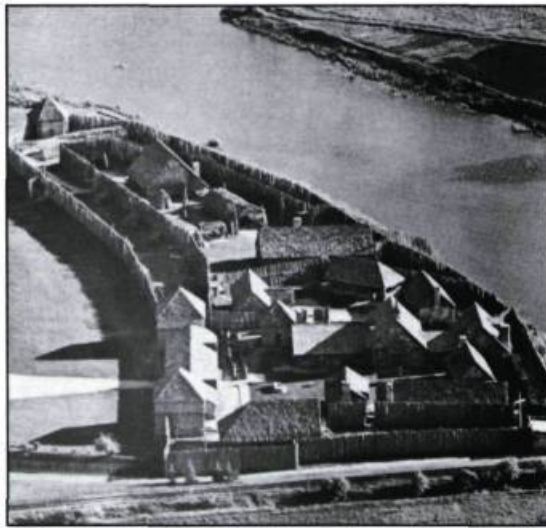
Étienne Annaotaha, s'apprêtaient à les suivre. La famine et surtout la vigilance des Iroquois qui bloquent la route de Québec les en empêchent. Attaqués même dans leur île, ils s'en sortent par la ruse et réussissent à gagner l'île éloignée d'Ekaentoton (aujourd'hui Manitouline). En 1651, leurs 40 canots arrivent enfin à Trois-Rivières. Le père René Ménard s'occupe d'eux. En 1654, ils gagnent l'île d'Orléans, doublant presque la population amérindienne établie à cet endroit.

Apogée de la colonie

L'année 1654-1655 marque l'apogée de la colonie huronne. Dans son *Autobiographie*, le père Chaumonot se réjouit des résultats obtenus auprès de ces chrétiens convertis: «*Sur les terres que nous avions louées pour eux, écrit-il, nous leur fîmes abattre du bois et faire des champs, avec l'aide de quelques domestiques français. [...] Lorsqu'ils s'aperçurent qu'après les avoir nourris et babillés à nos dépens depuis leur arrivée à Québec, nous ne retenions pas un pouce des terres nouvellement défrichées à nos frais, ils nous remercièrent, non seulement des champs*

dont ils disposaient, mais même de ce que nous les avons fait travailler».

Bons défricheurs et cultivateurs, les Hurons de l'île se distinguent également par leur profond respect de la religion catholique. «*La dévotion et la foi règnent dans ce petit réduit, note la Relation des Jésuites de 1654, prières matin et soir dans les cabanes; prières publiques à la chapelle, la semaine comme le dimanche – en toute liberté, aux jours ouvrables -, chapelet, le dimanche soir, en deux choeurs, hommes et femmes, à la place des vêpres; catéchisme aux jeunes, récompensés, s'ils répondent bien, légèrement punis, s'ils sont dissipés; admission dans une Congrégation mariale de ceux et de celles qui, en ayant manifesté le désir – car leur dévotion à la Vierge est ardente*



Reconstitution de Sainte-Marie au pays des Hurons (Midland, Ontario), localité d'origine des Hurons établis à l'île d'Orléans. (Collection privée).

-, s'en montrent dignes». Avant leur départ de Rome pour le Canada, en 1638, les pères Joseph-Antoine Poncet et Chaumonot obtiennent du T.R.P. Vitelleschi, supérieur général des Jésuites, trois agrégations anticipées pour les groupements qu'ils rêvent d'établir dans leurs futures missions. Le père Chaumonot profite de l'installation, sur l'île d'Orléans, d'une élite de chrétiens rompus à l'exercice des solides vertus, sous l'égide de la Vierge voyageuse, pour mettre ce projet à exécution.

La rage des Iroquois ne s'arrête pas à la destruction de la Huronie; ils cherchent à détruire le peuple huron et s'attaquent aux Français. Le 20 août 1653, une bande d'Agniers embusqués au cap Rouge, enlèvent le père Poncet et un nommé Franchetot, et leur font subir les tortures préalables au supplice du feu. Mais comme les Agniers sont eux-mêmes menacés par les Andastes, leur voisins du sud-ouest, jadis alliés des Hurons, ils ramènent le père Poncet à la fin d'octobre, en déclarant que toutes les nations iroquoises recherchent la paix. Pour concrétiser et maintenir cette paix, les Français devront établir une résidence des Français chez eux.

Sur la voie de la paix

Chaque ethnie, spécialement les Agniers et les Onontagués, souhaite amener chez elle non seulement les Français, mais aussi les Hurons, afin de grossir ses effectifs commerciaux et militaires. Les Agniers, surtout, ne veulent à aucun prix perdre leur statut de douaniers. Tous les Iroquois d'en haut passent par leur intermédiaire pour trafiquer avec les Hollandais ou les Anglais. Quant aux Onontagués, l'expérience des descentes en canot par le Saint-Laurent, leur paraît bien plus profitable que leur itinéraire habituel, par eau et par terre où ils doivent affronter les Agniers pour commercer avec les Européens, Hollandais ou Anglais. Le duel diplomatique s'engage alors, à la manière indienne, et à la manière apostolique des missionnaires.

Les pourparlers se poursuivent pendant plusieurs mois et, finalement, après une manifestation d'hostilité des Amérindiens Agniers, les Français décident de s'établir chez les Onontagués. Pour jeter les fondements de cette entreprise, les Jésuites choisissent le père Chaumonot, et lui adjoignent une recrue de l'année, le père Claude Dablon. Tous deux s'embarquent à Québec le 19 septembre 1655. Le père Ragueneau, libéré du supérieurat, remplace le père Chaumonot auprès des Hurons de l'île d'Orléans.

Nonobstant le choix des Français, les Hurons hésitent, tergiversent. Pour les attirer dans leurs tribus respectives, les Agniers et les Onontagués usent de violence. Ainsi, le 25 avril 1656, deux Agniers, apercevant deux Hurons de l'île se diriger vers la terre ferme pour chasser, tuent l'un et blessent l'autre. Poursuivi par 20 Hurons, l'un des Agniers est rejoint et capturé. Le jour où on lui fait subir le supplice du feu, 300 Agniers arrivent à Trois-Rivières dans le but d'attaquer les Hurons. Le gouverneur de Trois-Rivières par sa douceur et ses présents, croit les avoir dissuadés de ce projet. Le père Simon Le Moyne, envoyé de Québec dans le même but, les rencontre en chemin, leur fait dix présents et croit lui aussi atteindre son objectif; mais, nous dit le chapitre III de la *Relation* de 1657, «le 18 mai 1656, ces perfides, s'étant cachés dans les bois..., couverts des ténèbres de la nuit très obscure du 19 au 20 mai, descendirent sans bruit, passant devant Québec sans être aperçus, abordèrent avant le jour au-dessous de la bourgade huronne et, ayant caché leurs canots dans les bois, se répandirent de tous côtés aux avenues des terres, que l'onensemait lors de blé d'Inde. Le matin, tous les Hurons ayant assisté à la messe, selon leur coutume et, par bonheur, la plupart s'étant confessés, une partie sortit pour le travail. Les ennemis, qui s'étaient mis en embuscade, se jetèrent sur eux, en massacrèrent quelques-uns sur la place et en emmenèrent quelques autres captifs. Notre perte a été de soixante et onze personnes, avec un grand

nombre de jeunes femmes qui étaient la fleur de la colonie» [...]

Ultime étape

Après le 21 mai, les Agniers continuent de rôder en Nouvelle-France et menacent les survivants hurons. Ceux-ci sollicitent la paix; elle leur est accordée à l'automne, à condition que le printemps suivant ils montent tous à Agnié «pour n'habiter dorénavant qu'une terre et ne faire qu'un peuple entre eux». Le moment venu, 100 jeunes soldats agniers retournent en Nouvelle-France, dont 20 se détachent pour se présenter aux Hurons et aux Français. Il ne peut être question de se dédire, ni même de réclamer un nouveau délai: ce serait la mort! Toute la nuit se passe en consultation: la nation de la Corde (originaire de Téanaustayé) refuse de quitter Québec et les Français; la nation du Rocher préfère se donner aux Onontagués; seule la nation de l'Ours accepte de suivre les Agniers. Le 21 août 1657, au matin, quelques Hurons méfiants et apeurés s'embarquent avec eux. Cinq jours plus tard, le père Le Moyne, en compagnie d'autres Hurons, quittent Québec en direction d'Agnié.

Il y avait trois ans au moins que l'Onontagué, après la paix-miracle de 1653, sollicitait les Hurons pour ne former avec lui qu'un seul peuple. Les Hurons avaient accepté, mais à condition que les missionnaires les accompagnent. Dès septembre 1655, les pères Chaumonot et Dablon préparent les voies à l'établissement d'une habitation française à Onontaté. Au cours du mois de septembre 1657, trois pères et deux frères, le supérieur en tête, accompagnés d'une cinquantaine de braves Français, sous le commandement de Zacharie Dupuis, s'apprêtent à commencer l'habitation projetée. Les Onontagués accueillent avec des marques visibles de joie les pionniers de la maison française, qui s'établit sur la rive nord du petit lac Gannentaha, à une lieue ou deux d'Onontaté. Mais ils trouvent que les Hurons tardent, malgré leur promesse. Ils s'inquiètent d'autant plus que, à la fin d'octobre 1656, 40 Oneiouts, – leurs voisins à l'est, – descendent à Trois-Rivières chargés de présents destinés à amadouer les Hurons. Le père Ragueneau les dissuade de poursuivre leur offensive, et ils repartent satisfaits des cadeaux reçus. En dépit de la promesse donnée, les Hurons tergiversent et, même après avoir subi les mauvais traitements des Agniers, pensent à s'en remettre à eux.

Rageurs, 100 guerriers Onontagués quittent leur bourgade au milieu de l'hiver, «résolus d'enlever de Québec les Hurons, ou de gré ou de force. Ils parurent sur nos frontières au commencement du printemps de 1657, relate la Relation; ils rôdaient de tous côtés pour faire quelque mauvais coup». Le père Le Moyne fait comprendre au capitaine des guerriers que c'est dans un canot de paix que les Hurons accepteront de se rendre



Le 28 juin 1954, lors de la célébration du troisième centenaire de l'établissement de la Congrégation de la Sainte-Vierge chez les Hurons, un groupe d'Amérindiens escalade la plateforme où se trouvait jadis le fort des Hurons à l'Anse du Fort. (Collection d'Adrien Pouliot).

Pierre-Joseph-Marie Chaumonot (1611-1693), missionnaire jésuite et artisan de l'installation des Hurons à l'île. (Sculpture de Fernand Bourgault, 1955. Photographie de Lionel Al-lard).

chez lui. Le représentant de la nation du Rocher, parle dans le même sens. Les guerriers repartent le 15 mai; ils emmènent avec eux trois ambassadeurs hurons, qui répètent là-bas que leur nation attend à Montréal les canots chargés de les conduire à Onontaté. Les trois ambassadeurs sont toutefois interceptés par les Agniers le 2 juin.

Périlleuse épopée

Quatre jours plus tard, «à 6 heures du matin, les Hurons de la nation de la Rocher s'embarquent à Québec dans trois chaloupes équipées de Fran-

çais, pour les mener jusqu'à Montréal». Le 22 juillet les dix canots des Onontagués les y rejoignent pour les conduire tous en leur pays. Le convoi transporte 15 Sonnontouans, 30 Onontagués et environ 50 chrétiens hurons, tant hommes que femmes et enfants, plus le père Ragueneau, le frère Louis Le Boesme – un vétéran de la Huronie – et deux laïcs français. Ils quittent Montréal le 26 juillet.

Remplis d'animosité à l'égard des Hurons qu'ils emmènent chez eux, les Onontagués, poussés à cela par un de leurs capitaines, qui venait d'assommer une jeune veuve huronne, parce que, depuis quatre jours, elle refusait toutes ses avances, et qui tentait de faire croire les Sonnontouans coupables du forfait, n'hésitent pas à tuer «à coups de baches et de couteaux sept Hurons chrétiens». Faits prisonniers, leurs femmes et leurs enfants sont dépouillés de tout leur bien, y compris «les aumônes qu'on leur avait faites à Québec». C'est dans cette lourde atmosphère qu'on atteint Gannentaha.

Le printemps suivant

Avertis par un Iroquois chrétien mourant qu'un complot des cinq tribus se trame pour anéantir l'habitation française de Gannentaha et massacrer tous ses habitants, les Français réussissent à fuir l'habitation dans la nuit du 18 au 19 mars.

Arrivé à Québec le soir du 23 avril 1658, le père Chaumonot retrouve ce qui reste du «débris» de ses chers enfants: la nation de la Corde.

Mais les Hurons n'ont pas rompu toute attache avec leurs terres de l'île d'Orléans. Ils conservent le droit de les cultiver, puisque le contrat signé par les Jésuites avec Éléonore de Grandmaison valait pour huit ans. Le 2 avril 1659, un contrat passé devant le notaire Jean-Baptiste Peuvret autorise les Hurons à ensemercer durant deux ans «soixante arpents de bonne terre» sur la seigneurie de Jacques Gourdeau, sieur de Beaulieu, nouvel époux d'Éléonore de Grandmaison, et sur la concession de Louis Lauzon, seigneur de la Cytière. Le délai expiré, «le [...] Révérend père Jean de Quen, supérieur [des Jésuites], et le Révérend père Chaumonot, en qualité de tuteur des dits Hurons, déchargent les dits sieurs [de Beaulieu et Lauzon] et tous autres de toutes obligations, droits et prétentions que pourraient prétendre les dits Hurons sur les dites terres...» La mort de Jean de Lauson, fils aîné du gouverneur et grand sénéchal de la Nouvelle-France qui tombe, le 22 juin 1661, dans une embuscade iroquoise à l'embouchure de la rivière Maheu, met un terme définitif à la page d'histoire amorcée par l'implantation amérindienne à l'île d'Orléans au XVII^e siècle. ♦

*Historien

Créaly

LES MAÎTRES EN ACRYLIQUE 3D

26 Petit Champlain • Québec
(418) 692-4753